



Préavis municipal N° 12/2020 : Remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezy, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. Alexandre Deppierraz, René Gloor, Vincent Pidoux et Eric Gilliard s'est réunie le jeudi 12 novembre 2020 à la salle du Conseil à Thierrens en présence de M. Michel Rosset, municipal en charge de l'éclairage public.

L'objet de ce préavis fait partie du plan de remplacement des lampes à sodium et au mercure par la technologie LED dans toute la commune. Ce remplacement est nécessaire suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'énergie qui interdit l'importation et la vente de ce type de lampes.

Les villages de Denezy, Peyres-Possens et Thierrens ont été choisis parce qu'ils représentent le meilleur rendement en terme d'économie et en raison des travaux sur la route à Thierrens.

L'entreprise Romande Energie a été choisie parce qu'elle connaît déjà les installations et parce que le coût du travail à faire est pris par le contrat de maintenance.

La technologie LED permet de diminuer la consommation électrique de plus de 60% avec un économie annuelle estimée à sfr. 11'813. Elle permet également de baisser l'éclairage ou de l'éteindre durant les heures creuses de la nuit afin de réduire la pollution lumineuse.

La commission remercie M. Rosset pour ses explications détaillées.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezy, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de sfr. 185'000.-- ;
- de financer ces travaux pour un montant de sfr. 185'000.-- par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de sfr. 185'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve intitulé « fonds affecté énergie durable » no 9282.82.

Thierrens, le 12 novembre 2020


Alexandre Deppierraz


René Gloor

Vincent Pidoux



Eric Gilliard (rapporteur)

